

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison  
Commune de Soleymieux

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10 + 1 pouvoir**

**Abstention(s) :**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie, POYET Mathieu. DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, MONTET Frédéric

**ABSENTS EXCUSES** : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean Marc.

Monsieur DUMAS Jean-Marc est élu secrétaire de séance

---

**Désaffectation d'une partie du chemin communal VC1D sur Annézieux**

---

Monsieur le Maire présente la délibération 2018-45 et il informe que conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération à la suite d'un retard dans la vente.

Monsieur le Maire propose la désaffectation d'une partie du chemin communal VC1D situé au hameau d'Annézieux. La partie concernée par la désaffectation, d'une superficie totale de 130m<sup>2</sup>, donc la création des parcelles ci-dessous :

C1663 de 90m<sup>2</sup>

C1664 de 11m<sup>2</sup>

C1665 de 29m<sup>2</sup>

Ces parcelles seront cédées à titre onéreux aux conjoints DELORME :

- DELORME Nadine
- ANDRE Béatrice
- ANDRE David Jean-Marie

Tous les frais inhérents à cette démarche ainsi que ceux de la vente qui s'ensuivra seront pris en charge par les Conjointes DELORME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230724-2023-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2023

Affichage : 07/08/2023

Monsieur le Maire propose la cession de l'emprise concernée sur la base de 9.15€ le m<sup>2</sup> comme dans l'ancienne délibération.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Donner son accord pour la cession de l'emprise concernée sur la base de 9.15€ le m2,
- Donner tout pouvoir à Mr le Maire à signer les promesses et actes de ventes, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie Certifiée conforme

A Soleymieux, le 07/08/2023

Le secrétaire de séance  
DUMAS Jean-Marc



Le Maire

Julien RONZIER



Affichage fait le ....**07 AOUT 2023**.....numériquement